Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28. — TELEPHONE

ACHAT DE TERRAIN

Voici le rapport qui sera lu ce soir au Conseil municipal par M. Roussel, adjoint au maire :

Messieurs, un terrain de 27 hectares devait être vendu aux enchères publiques à la date du 28 mai dernier, sur la mise-à-prix de 250,000 fr., avec les frais 275,000, soit approximativement à 1 franc le mètre carré.

Presque complètement sur Roubaix, sauf deux hectares séparés par le chemin de fer et situés sur la commune de Lys, ce terrain présente une superficie de 25 hectares d'un seul tenant.

Or, la création d'un nouveau cimetière s'imposera pour nous à bref délai ; pour cela il nous faut prévoir un terrain de 10 hectares. Notre abattoir est aujourd'hui en pleine agglomération et est devenu insuffisant, il est appelé à être déplacé ; tous ce quatre hectares seront nécessaires pour une nouvelle installation, nous les trouvons sur ce terrain à deux pas d'une ligne de chemin de fer et de l'arrêt des Trois-Ponts. Enfin, s'il est donné satisfaction à la demande de garnison que nous avons adressée au ministère de la Guerre, il faudra construire une caserne.

Dans ces conditions, il nous a semblé que l'Administration municipale avait le devoir de rechercher les voies et moyens propres à assurer à la Ville la propriété de ce terrain, car si l'on examine le plan de notre territoire, on constate que les terrains de culture deviennent de plus en plus rares et qu'en aucun point un pareil bloc ne pourrait être constitué et acheté à un prix aussi avantageux.

Mais pour effectuer cet achat, il fallait contracter un nouvel emprunt, nous ne pouvions y songer et nous aurions dû y renoncer si la commission administrative des Hospices n'était intervenue.

Les Hospices possèdent des réserves en rentes sur l'Etat, la commission administrative a pensé avec raison qu'il y avait là l'occasion d'un placement qui, dans un avenir prochain, permettrait de réaliser des bénéfices importants. Et, par une délibération du 19 mai, approuvée le 26 du même mois par l'autorité préfectorale, elle a décidé d'assister à la vente de ce terrain et de se rendre acquéreur jusqu'à un prix maximum fixé par la même délibération.

Aucune surenchère ne s'étant produite, les Hospices sont devenus propriétaires du terrain pour la somme de 250,000 francs, plus les frais, soit environ 275,000 francs.

Nous avons aujourd'hui à les autoriser à aliéner un certain nombre de titres de rentes pour leur permettre de payer ce terrain.

Les intérêts de la Ville sont liés à ceux de ses établissements hospitaliers, toute opération qui tend à augmenter leur fortune et par suite leurs revenus, est appelée à diminuer d'autant nos charges d'assistance publique.

Il y a donc avantage pour la Ville à ce que cet achat soit réalisé par les Hospices, cet avantage est augmenté par la proposition qui nous est faite et qui permettrait à la Ville de retrouver ce terrain le jour où elle en aurait besoin. Cette proposition consiste à donner à la Ville pendant dix années l'option sur la totalité du terrain, ou sur les parties qu'il lui conviendrait d'acheter successivement pendant toute la durée de l'option, moyennant un bénéfice de 10 % sur le prix d'achat et sous condition que la Ville servirait aux Hospices un intérêt de 3,75 % sur la somme déboursée, moins le fermage de 4,500 francs garanti par un bail.

La charge maximum pour la Ville, si l'on considère la période pendant laquelle elle n'aurait repris aucune des parties de terrain, se traduit comme suit :

Les Hospices recevraient 3 % sur 275,000 francs de rentes sur l'Etat, soit	8,250 »»
Ils toucheraient 3,75 % sur 275,000, soit	10,312 »»
Différence en plus	2,062 »»

Il n'y a pas lieu de tenir compte de cette somme de 2,062 francs qui augmentant d'autant les revenus des Hospices serait déduite des subventions de la Ville.

Il resterait ainsi au compte de la Ville une somme de	8,250 »»
moins le fermage	4,500 »»
Soit	3,750 »»

A ce prix nous nous assurons, dans des conditions très basses et que nous ne retrouverions pas, le terrain nécessaire pour mettre à exécution, lorsque nos ressources le permettront, les projets que nous vous avons exposés, projets qui s'imposeront dans un laps de temps plus ou moins long.

Avant de porter la question devant vous, nous l'avons soumise à l'approbation du Préfet, parce que les deux Administrations en présence sont des mineures, leurs intérêts sont placés sous la tutelle de l'autorité supérieure qui n'autoriserait pas une convention sauvegardant les intérêts de l'une au détriment de ceux de l'autre. Nous lui avons exposé qu'en l'espèce les Hospices augmentent leurs revenus et s'assurent un bénéfice sur leur prix d'achat, que la Ville trouve à bon compte et en pouvant choisir son moment un terrain dont elle aura besoin.

La durée de l'option nous mène en 1920, époque à laquelle des sommes importantes actuellement affectées à des amortissements d'emprunts deviendront libres ; à ce moment l'opération pourra s'effectuer sans charges nouvelles si elle ne s'est produite auparavant. Et malgré les intérêts payés, déduction faite du fermage, malgré le bénéfice consenti aux Hospices sur leur prix d'achat, la Ville deviendra propriétaire d'un terrain dont elle ne peut se passer, à un prix exceptionnellement bas.

Les intérêts des deux parties en cause étant ainsi sauvegardés, aucune objection n'a été soulevée et nous avons l'assurance que les décisions que nous sommes appelés à prendre recevront l'approbation préfectorale.

En conséquence et d'accord avec vos 3e et 1re commissions, nous vous proposons :

De donner un avis favorable à l'acquisition dont il s'agit, et d'autoriser la Commission administrative des Hospices à aliéner un nombre de titres de rente sur l'Etat pour une somme égale au prix d'achat des terrains.

UN ENFANT DANS LE CANAL

Le jeune Adrien Deleu, âgé de 9 ans, demeurant chez ses parents, rue Sainte-Elisabeth, jouait sur le bord du canal près du pont du Hutin, avec des camarades.

Emporté par son élan dans la poursuite d'un petit ami il dégringola le long de la berge, piqua une tête dans le canal et coula à pic.

Ses compagnons appelèrent au secours et aussitôt Lucien Vandenbrande, âgé de 21 ans, demeurant rue Lafayette, se précipita au secours du pauvre enfant.

Après plusieurs plongeons, il fut assez heureux pour retirer l'enfant. Il respirait encore.

Transporté chez Mme Vve Brulois il y reçut tous les soins nécessaires et fut ensuite transporté à son domicile.

IL FUT NETTOYE

M. Dervaux, demeurant boulevard Montesquieu, s'associa, il y a quelques temps, avec un nommé H. G.. âgé de 38 ans, pour fonder une blanchisserie américaine.

Il avait déposé en banque en son nom et en celui de son associé une somme de 2.400 francs. L'associé a retiré 1.200 francs et s'est trotté.

DEUX CHUTES

Chez Allart Rousseau et Cie, peigneurs, Grande Rue, René Houttequiet, âgé de trente ans, homme de peine, demeurant à Autryve, ayant glissé en conduisant un chariot, est tombé dans la cave du soufleur de tubes de chaudière et s'est blessé grièvement à la cuisse droite.

— Dans la salle du cartonnage de la teinturerie-apprêt Senneville Ferdinand Ysebaert, âgé de dix-neuf ans, est tombé ayant une pièce de tissus dans les bras et s'est blessé à la main droite.

Le docteur Delattre lui a prescrit deux semaines de repos.

LA FRAUDE

Les douaniers de Roubaix ont arrêté Maria Triquet, journalière, âgée de 48 ans, qui portait vingt paquets d'allumettes valant 48 francs.

LES CHEVAUX RUENT

Dans les magasins de charbon de MM. Dujardin frères, 39, rue de l'Ouest, Victor Goëte, âgé de 50 ans, demeurant rue de Tourcoing à Wasquehal, a reçu un coup de pied de cheval et a eu la cuisse gauche fortement contusionnée.

— Chez Leman et Delecroix, marchands de grains, rue du Fresnoy, Emile Debusscher, homme de peine, rue de Rome, a reçu un coup de pied de cheval et a été blessé au pied gauche.

SUCCES ROUBAISIEN

Le jeune Gustave Cloez, ancien élève du Conservatoire de musique de Roubaix (cours de M. Rosticher), vient de remporter le 1er Prix de Piano à l'unanimité, en 1re division, à l'Ecole de musique classique fondée par M. L. Niédermeyer, à Boulogne-sur-Seine, après une année passée dans cette école.

Quoi qu'on fasse, chocolat et café des Galeries Lilloises ont conquis les Lillois qui en mangent 300 k. p. jour. Epicerie, Confiserie.

Tribunal de Simple Police de Roubaix

LE REPOS HEBDOMADAIRE. — Le dimanche 9 mai 1909, l'inspecteur du travail faisant, vers midi, une visite générale des halles, voyait les garçons quitter ostensiblement leur travail.

« Très bien, se dit-il, mais voilà un empressement qui m'en dit long. »

Il sortit très ostensiblement, lui aussi, mais revint un quart d'heure après et pinça Jean « le Berlou », occupé à découper de la viande à l'étal de son patron Pierre Deschemacker, boucher, rue Kléber, à Croix.

Poursuivi, celui-ci s'est fait défendre par un avocat, il prétend que Jean « le Berlou » n'est pas employé régulièrement chez lui.

L'affaire est remise à huitaine pour entendre l'inspecteur du travail.

DECLAREZ LES ACCIDENTS. — M. Louis Lepoutre, teinturier-apprêteur, rue du Fontenoy, a cru pouvoir se dispenser de déclarer deux accidents de travail. Il est condamné à deux francs d'amende.

LA PRISON. — Emile Honsoté et Jean Houtecuisse sont poursuivis pour ivresse en récidive. Le premier est condamné à un jour de prison et cinq francs d'amende, le second à un jour de prison et trois francs.

LA LOI GRAMMONT. — Raymond Warlope, étant saoûl ,a frappé son cheval avec une brutalité révoltante. Il s'en tire avec deux francs d'amende.

TAPAGE INJURIEUX. — Son fils ne lui rapportant pas sa paie, Marie Dansette est allée le relancer près d'un marchand de glace et lui a reproché sa conduite.

Le tribunal, bien sévère à notre avis, lui colle onze francs d'amende.

LES RIXES. — Pour s'être mutuellement flanqué des coups, Henri Barthelémy, cantonnier, à Croix, J.-B. Neveu et son fils Alfred, sont condamnés à un jour de travail.

— Pour le même fait, Clémence Vanschoore et Flore Losfeld, sont condamnées à la même peine.

— Alphonse Debacker se trouvait le jour de la fête du Cul-de-Four à l'estaminet Portennann, rue Voltaire. Vers trois heures du matin, le cabaretier voulut le faire sortir ; il le frappa. La femme de Porternann étant intervenue fut elle aussi frappée.

— Aphonse Debacker est condamné à un jour de travail.

— Céline Vangersdaele a giflé Henri Delille. La femme de celui-ci et elle-même se sont crêpé le chignon.

Céline est condamnée à deux jours de travail ; Henri et Rosalie Delille sont condamnés à un jour.

Parti Socialiste

La réunion du groupe aura lieu le samedi 3 juillet, à 8 heures 1/2 précises, au local habituel, rue Nain, 3.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal. — Causerie. — Revue politique. — Questions diverses.

MOUVEMENT SOCIAL

SYNDICAT DES OUVRIERS METALLURGISTES. — Tous les chaudronniers syndiqués sont priés de se réunir dimanche 4 juillet prochain, à 9 heures du matin, dans la salle de la coopérative le « Progrès », rue de Tourcoing.

Présence indispensable.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CONDITION PUBLIQUE DES MATIERES TEXTILES. — Relevés mensuels comparatifs :

Mois de juin 1907. — Soies, 1,846 kilos ; laines peignées, 1,001,931 kilos ; laines filées, 244,679 kilos ; laines diverses et blousses, 100,849 kilos ; cotons, 202,088 kilos. Total : 1,551,393 kilos.

Marché à terme, 25,376 kilos. — Décreusage, 131 opérations. — Titrage, 1,585 opérations. — Conditionnement, 3,936 opérations.

Mois de juin 1908. — Soies, 973 kilos ; laines peignées, 1,212,284 kilos ; laines filées, 221,042 kilos ; laines diverses et blousses, 108,761 kilos ; cotons, 127,514 kilos. Total : 1,670,574 kilos.

Marché à terme, 101,654 kilos. — Décreusage, 137 1/2 opérations. — Titrage, 1,380 opérations. — Conditionnement, 4,200 opérations.

Mois de juin 1909. — Soies, 1,682 kilos ; laines peignées, 1,018,631 kilos ; laines filées, 357,429 kilos ; laines diverses et blousses, 173,511 kilos ; cotons, 186,998 kilos. Total : 1,737,650 kilos.

Marché à terme, 10,116 kilos. — Décreusage, 175 1/2 opérations. — Titrage, 1,885 opérations. — Conditionnement, 4,421 opérations.

LE TIR NATIONAL. — *La société mixte S.A.G. « Le Tir National de Roubaix », 311, Grande-Rue, informe ses sociétaires et les sociétés de préparation militaire que le stand sera, dimanche 4 et lundi 5 juillet, à la disposition de la Fête Régionale de Gymnastique, et que, par conséquent, les tireurs ne pourront ces jours-là prendre part aux exercices habituels.*

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 1er juillet 1909

Naissances. — Esther Froment avenue Julien-Lagache. — Lucien Frieres, rue Malesherbes, cour Bourgois, 3. — Adolphe Declercq, rue de Naples, 97, cour Chesquière, 6. — Rose Lorthioir, rue de Lannoy, 468. — Raymond Delhale, rue du Pile, 85.

Décès. — Louis Muny, 5 ans, rue des Longues-Haies, 377. — Alphonse Honoré, 47 ans, camionneur, rue de la Perche, 67. — Léonold De Ly, 39 ans, cabaretier, rue de la Guinguette, 83. — Mort-né, 1.

WASQUEHAL

Les récompenses aux Nourrissons

La distribution des récompenses aux femmes ayant fréquenté les consultations de nourrissons a été faite mercredi dernier, à 3 heures, dans la salle des fêtes de la Mairie.

La cérémonie était présidée par M. Lejeune-Mulliez, maire. Sur l'estrade avaient pris place MM. Dubled et Bernage, adjoints ; MM. Liénard et Barroyer, médecins des consultations ; MM. Dunand et Mille, conseillers municipaux ; M. Carlier, secrétaire de la Mairie.

M. Lejeune-Mulliez a remercié les femmes d'être venues toutes à la distribution des récompenses.

M. Clément Béthune, notre inlassable philanthrope, a mis, dit-il, à notre disposition des primes que nous allons distribuer dans le but de vous encourager à assister à ces consultations. »

M. le docteur Liénard a aussi encouragé les femmes à suivre très régulièrement les consultations.

Ensuite eut lieu la distribution des récompenses.

Dix-sept femmes ayant fréquenté les consultations de nourrissons régulièrement, ayant obtenu un diplôme et une médaille l'an dernier, sans obtenir de primes, ont reçu les unes des services à café complets, d'autres des petits services à café, d'autres encore des pots et des beurriers, suivant le nombre de présences aux consultations.

L'an dernier, une distribution semblable avait été faite. Les femmes qui avaient eu alors des primes se sont vu décerner cette fois des diplômes et médailles.

4 médailles or, 6 médailles argent et 61 médailles bronze, aux armoiries de Wasquehal, et des diplômes ont été donnés aux femmes fréquentant régulièrement les consultations et ayant au moins six mois de présence.

La cérémonie s'est terminée à 5 heures.

Nous donnons ci-dessous la liste des femmes qui ont obtenu des primes :

Primes. — Mados Maria, Ready Lucienne, Jammes Arthur, Depraetere Cyprien, Debien Marcelle, Decock Alphonse, Dilies Georges, Stastack Rachel, Dantan Lucien, Bourel Urbain, Demay Louis, Tempelaere Germaine, Goeminne Pierre, Callebaut Georges, Beulens René, Demetre Hélène, Meyfroodt Marie.

Médailles d'or. — Jovenaux Maurice, Lafuite et Wattrelos, Duquesnoy Juvénal, Lefebvre Cyrille.

Médailles d'argent. — Bourel Urbain, Tempelaere Germaine, Degroote Helène, Beele Claire, Lauwarker Georges, Deleu Adrien.

Médailles de bronze. — Honnis Julienne, Chanu André, Joveneaux Simonne, Florin Lucienne, Duchaussoir Marie-Thérèse, Carpels Céline, Mortier Léon, Devos Laure, Bats Emile, Bernaege Véléda, Decottignies Charles, Decottignies Madeleine, Dubois Suzanne, Janssens Emile, Lecocq Yvonne, Monnier Yvonne, Hantson Marie, Marie, Homerin Joseph, Soens Angèle, Snauwaert Yvonne, Plankel Fernande, Dapprenée Jean, Grandcolin, Desauby Marie, Dhalluin Robert, Rolland Fernande, Weyn Anna, Dupuis Henri, Lemoir Maurice, Hantson Lucien, Depoortère Julien, Steyt Simonne, Wannègue Clément, Bouchery Victor, Dessauw Ernest, Liévin Valentine, Bouckenooghe Jules, Dubois Urbain, Massa Léon, Darras Odette, Bouckenooghe Marceau, Merchié Marcel, Beyens Marthe, Depreester Henriette, Viseur Louis, Canonne Marie, Prevost Albert, Trouillez Louis, Clermont Germinal, Demetre Elise, Caron Abel, Surmont Marianne, Gobert Marcel.

WATTRELOS

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira en session ordinaire de mai, le dimanche 4 juillet, à neuf heures du matin. Voici l'ordre du jour :

1. Compte administratif du Maire de l'exercice 1908. Rapport de la Commission des Finances. — 2. Compte de gestion du receveur municipal de l'exercice 1908. — 3. Bureau de bienfaisance : compte de gestion de 1908 ; budget additionnel pour 1909 ; rapport de la Commission des finances. — 4. Hospices : compte de gestion de 1908 ; budget additionnel pour 1909 ; rapport de la Commission des finances. — 5. Hospices : legs d'une pensionnaire de l'Hôpital ; communication de la Commission administrative des Hospices. — 6. Assistance obligatoire aux vieillards aux infirmes et aux incurables. Taux de l'allocation mensuelle. Communication. — 7. Audiences foraines de justice de paix à Wattrelos : vœu du Conseil général. — 8. Fêtes publiques : jubilé des époux Edouard Dewaele-Dubrulle ; demande de subvention. — 9. Imposition extraordinaire : révision du nombre de centimes par le fait de l'augmentation de la valeur du centime. Emprunt disponible de 40.000 francs. — 10. Emploi de l'emprunt de 40.000 francs : travaux de pavage et d'empierrement sur la Grand' Place ; construction d'aqueducs : 1° collecteurs, rue du Bureau, Grand' Place, rue Pierre-Catteau et Vieille-Place ; 2e latéraux, rue Carnot jusqu'au pont de l'Espierre. — Cimetière du Crétinier : communication. — 12. Budget additionnel de la Ville pour l'exercice 1909 : rapport de la Commission des Finances. — 13. Questions diverses.

Huis-clos. — 1. Service militaire : soutiens indispensables de famille ; jeunes gens de la classe 1908 réclamant l'allocation journalière ; avis du Conseil. — 2. Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables : rapport de la Commission municipale d'assistance mutuelle.

L'INSPECTION DES VIANDES. — M. Demora, vétérinaire, inspecteur du service municipal d'inspection des viandes, a dressé contravention à un boucher des halles centrales de Roubaix pour avoir apporté de la viande à Wattrelos sans déposer de bulletin dans la boîte à ce destinée

CONTRAVENTION. — Le garde Brunin de passage à la Carluyère a verbalisé contre le nommé Droulers Louis, cultivateur, dont le chien poursuivait les passants en aboyant furieusement.

FETE NATIONALE DU 14 JUILLET. — La commission des fêtes a apporté une petite modification au programme du 14 juillet en ce qui concerne le concours de chant « comique genre » (chansonnettes) avec ou sans parler.

Il y aura une division d'excellence : trois prix : 20, 15 et 10 francs.

Les lauréats ayant obtenu un ou plusieurs premiers prix les années précédentes ne pourront concourir qu'en excellence. Toutefois il n'est pas nécessaire d'avoir obtenu de premier prix pour s'y faire inscrire. La division d'excellence est ouverte à tous indistinctement.

Produire deux morceaux au choix. Il n'y a pas de morceau imposé.

Le concours pour cette division d'excellence aura lieu l'après-midi, salle Briffaut.

Le concours comique genre 1re division se fera comme l'indique le programme de la fête nationale le matin à neuf heures et demie, salle Steux, rue Carnot, mais le chanteur qui aura obtenu le premier prix ne devra pas se produire au concours de l'après-midi.

ETAT CIVIL DE WATTRELOS. — *Naissances.* — Rolande Putman, rue du Damier, 4. — Daniel Devaux, rue Faidherbe, 272. — Jeanne Vanneste, rue de Bazeilles, 10.

Décès. — Stanislas Huys, 70 ans, sans profession, rue de Mouscron, 119. — Sylvie Vanoverberghe, 38 ans, ménagère, rue du Trou-de-Fouan.

LANNOY

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Une étirageuse de la maison Montfort, Clémence Bossut, âgée de 46 ans, domiciliée à Sailly, au hameau du Troncquois, s'est piqué l'index gauche en travaillant. Le docteur Caudmont qui lui a donné des soins a déclaré que l'incapacité de travail serait de 12 jours, sauf complications.

LYS

PERQUISITION. — La police de sûreté a perquisitionné au domicile de M. H. Lecoq, rue Chanzy, inculpé d'un vol. Rien n'a été découvert. Henri Lecoq est du reste bien considéré.

LA DUCASSE. — C'est dimanche prochain, 4 juillet, la première ducasse annuelle. Espérons que le temps maussade de ces jours derniers sera un peu meilleur dimanche, lundi et mardi.

A cette occasion, la retraite pour ces jours-là sera à une heure du matin.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un aide ourdisseur de l'usine Eugène Rasson, Marcel Hasquin, âgé de 14 ans, domicilié rue des Remparts, à Lannoy, s'est fait une plaie contuse au médius gauche dont l'ongle a été arraché. 20 jours d'incapacité de travail, d'après le docteur Parmentier.

— Un maçon de l'entreprise Henri Cailleau, le nommé V. Vanhoute, domicilié à Leers, s'est fait de nombreuses contusions et quelques plaies légères en tombant sur un gitage. Le docteur Parmentier lui a ordonné 15 jours de repos.

HEM

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un ouvrier de l'entreprise Briet, Adolphe Farvacque, âgé de trente ans, sujet belge, s'est fait des contusions à la jambe gauche en véhiculant des briques.

Le docteur Dupré qui lui a donné des soins a déclaré que l'incapacité de travail serait de quinze jours, sauf complications.

— A l'usine Parent-Bourquet, un tisserand, Louis Pottié, âgé de trente-quatre ans, domicilié à Lys, s'est fait des contusions aux jambes en portant des pièces de tissus. Le docteur Caudmont, qui lui a donné des soins ,a déclaré que l'incapacité de travail serait de dix jours.

— Un domestique de M. Théophile Henno, marchand d'huile, Théophile Maton, âgé de 29 ans, demeurant à Sailly, a eu le pied gauche écrasé par la roue de la voiture qu'il conduisait.

— Une piqûrière de l'usine Oscar Bétremieux, Amélie Bosière, âgée de vingt-et-un ans, domiciliée à Lys, s'est fait une plaie en travaillant.

L'incapacité de travail, d'après le docteur Caudmont, sera de quinze jours, sauf complications.

— Un ouvrier plafonneur au service de M. Emile Dussar, Théophile Baugart, âgé de 45 ans, domicilié à Roubaix, s'est brûlé le bras en chauffant un tuyau à vapeur. Le docteur Lepers lui a prescrit vingt jours de repos.

GAZETTE TOURQUENNOISE

S'adresser provisoirement chez le citoyen DUMORTIER, 12, rue Desurmont.

BRAS FRACTURE

Au peignage de la Tossée, rue de Roubaix, Jules Spriet, âgé de 33 ans, graisseur, demeurant rue Wallon, est tombé d'une échelle sur laquelle il était monté, a eu le poignet pris entre le dernier échelon et le pavement.

Le docteur a relevé une fracture du radius droit. Il prédit une incapacité permanente partielle.

UNE MORT SUBITE

Dans la matinée de jeudi, vers dix heures, M. J.-B. Nolf, 68 ans, sans profession, demeurant rue du Blanc-Seau, 37, passait rue Nationale.

A l'angle de la rue Saint-Jacques, il s'affaissa. Des passants le relevèrent et le transportèrent à l'estaminet du «Cheval Roux», tenu par M. Tarel.

M. le docteur Leduc, mandé, ne put que constater le décès, attribué à une affection cardiaque.

Le cadavre a été conduit à la morgue.

FETE NATIONALE

Il est rappelé aux sociétés qui désirent prendre part à la revue et au cortège du 14 juillet que le délai d'inscription est fixé au 4 juillet courant.

De nombreuses primes sont tirées au sort entre toutes les sociétés qui y assistent ; celles qui ne sont pas favorisées reçoivent toutes une prime d'encouragement.

Je ne fume que le NIL

TOUR DE FRANCE

A partir du 5 juillet prochain, M. Dereu, 71, rue Saint-Jacques, estaminet de l' « Hirondelle », recevra à chaque étape du Tour de France la dépêche donnant le résultat des premiers, qui sera affiché à l'intérieur du café

Les personnes désireuses d'avoir la carte douanière du Nord-Touriste à un franc et sans augmentation de prix, peuvent s'adresser chez M. Dereu, 71, rue Saint-Jacques.

LILLE

Un drame nocturne

Le tenancier d'une maison close est frappé à coups de couteau par l'un de ses clients

Hier, vers 3 heures et demie, l'heure venue du repos que s'octroyant toutes les honnêtes gens, la patronne du débit portant le numéro 9 de la rue du Fresnelet signifiait leur congé à ses clients.

Il y en eut à qui cette mise en demeure de vider les lieux ne plut pas.

Parmi ceux-là, Rembert Hilaire, 19 ans, ouvrier agricole, sans domicile fixe, se montra le plus rétif à quitter un établissement où il trouvait toute satisfaction.

Que le client de passage ait mis toute la mauvaise volonté du monde à quitter les lieux, cela ne fait pas l'ombre d'un doute.

Pour stimuler son indécision, le prieur du couvent, Ernest Her, 30 ans, vint, une matraque à la main, et commença à distribuer ses bénédictions. Sous les coups de caoutchouc qui lui tombaient sur l'échine, le Flamand rebiffa.

D'un geste sournois, il sortit son couteau, et son bras armé décrivant un rond, aboutit au ventre de son adversaire.

Ce qui précède est l'extrait, la quintessence du rapport de police. Dans l'après-midi une bacchante et son cavalier allèrent à l'hôpital Saint-Sauveur, où il avait été transporté, réclamer Ernest Her.

Celui-ci fut ramené chez lui sur une civière.

L'agresseur, celui auquel Ernest Her porta d'abord, pour l'expulser, des coups de matraque, fut arrêté rue des Augustins. Son premier soin fut de cacher derrière une armoire du poste du 3e arrondissement, où il fut amené, le couteau qui lui servit à frapper le tenancier de l'établissement.

Il y eut des tas d'incidents, une pensionnaire lava des taches de sang, fit disparaître un couteau.

A 11 heures du matin, Hilaire Rembert, 19 ans, héros de ce drame dans l'ordure, passait des aveux et était déféré au parquet.

La victime n'est pas en danger de mort. L'auteur n'est pas intéressant. Il ne reste de ce qui eut pu être un drame, que les procès-verbaux du commissaire de police.

Adroites voleuses

APRES PLUSIEURS JOURS DE RECHERCHES LA POLICE REUSSIT A LES RETROUVER

Nous avons relaté, il y a quelques jours, les agissements de deux femmes qui, samedi dernier ,sous prétexte de choisir des bijoux, chez M. Leclercq, 206, rue d'Arras, avaient réussi avant de sortir, à subtiliser une montre en argent.

M. Leclercq ayant déposé une plainte entre les mains de M. Delattre, commissaire de police du septième arrondissement, ce dernier ouvrit une minutieuse enquête, qui fut couronnée de succès.

Au cours de ses investigations, la police acquit la certitude que les voleuses n'étaient autres que Suzanne Pilate, 18 ans, fileuse, actuellement en traitement à l'Hôpital Saint-Sauveur, salle Saint-Côme ,et Elodie Brayne, 19 ans, journalière, rue du Vieux-Faubourg.

Cette dernière fut mise en état d'arrestation et M. Delattre, accompagné de deux agents se rendit à sa chambre rue du Vieux-Faubourg, où il découvrit au cours d'une perquisition, deux reconnaissances du Mont-de-Piété, portant engagement d'une bague en or avec camée et deux perles fines de grand prix.

Questionnée sur la provenance de ces bijoux, Elodie Brayne avoua les avoir volés chez plusieurs bijoutiers de la ville, dont l'un habite place du Théâtre.

Elle passa également des aveux, au sujet du vol de la montre commis chez M. Leclercq.

Elodie Brayne qui est pupille de l'assistance publique, s'était évadé de la maison où on l'avait placée pour se réfugier en Belgique.

Elle a déjà été condamnée à six mois de prison pour vols analogues.

La fille Brayne a été déférée au parquet où la rejoindra sous peu son amie Suzanne Pilate, à la fin de son stage à l'Hôpital Saint-Sauveur.

L'arrestation de ces deux femmes, qui s'étaient spécialisées dans les vols chez des bijoutiers de notre ville ,fait honneur à notre police.

Les dangers de la rue

RENVERSE PAR UNE VOITURE, UN SEXAGENAIRE EST RELEVE ASSEZ GRAVEMENT BLESSE.

Un accident d'une certaine gravité est survenu dans l'après-midi de jeudi, à proximité de la Place du Théâtre.

Vers une heure, un menuisier, M. Gustave Defaux, âgé de soixante ans, demeurant rue Léon-Gambetta, à Lezennes, traversait la rue des Manneliers, venant de la place du Théâtre, et se dirigeant vers la rue de Paris.

Le vieillard s'était à peine engagé sur la chaussée qu'un landau attelé de deux chevaux appartenant à M. Deproux, rue Mercier, et conduit par le cocher, Auguste Bocart, survint, le heurta et le renversa.

Malgré les efforts que fit le cocher pour arrêter son attelage, l'une des roues du véhicule passa sur le pied et l'avant-bras droit du sexagénaire.

Des passants, témoins de l'accident relevèrent le malheureux qui fut transporté au poste central de police, ou il reçut les soins d'un docteur.

Ce dernier constata qu'en outre des contusions multiples, M. Defaux avait le radius droit fracturé.

Sur la demande du blessé il fut transporté en voiture de place chez son fils, M. Defaux, maire de Lezennes.

RUE DU MOLINEL

En passant mercredi soir, rue de Molinel, le jeune François Degeiter, âgé de treize ans, apprenti zingueur, demeurant rue Ducourouble, a été renversé par une voiture appartenant à M. Guyot, fondeur, rue du Faubourg de Roubaix

Le gamin tomba si malheureusement sur la chaussée, que dans sa chute, il se contusionna peu gravement au genou gauche.

Après avoir été pansé dans une pharmacie voisine, le jeune blessé a été reconduit à son domicile.

ATTENTION ! Rappelez-vous que le SEL VICHY-ETAT porte le rond bleu Vichy-État et ne coûte que 0f10 le paquet.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CLARY

Suicide d'un tisseur

Jeudi, vers huit heures et demie du matin, un ouvrier tisseur, Louis Hédiart, qui vivait seul dans une maisonnette, a été trouvé pendu dans sa chambre, à une bois de son métier à tisser.

La veille, il avait déjà tenté de se suicider en se jetant dans une citerne, d'où il avait été retiré par un voisin.

On ne connaît la cause exacte de cet acte de désespoir.

PAS-DE-CALAIS

Lens

Un mécanicien grièvement blessé

Un mécanicien du service de la traction des mines de Lens, M. Léon Bouchez, était occupé, avec plusieurs ouvriers, à déplacer un wagon sur le carreau de la fosse numéro 11. Pour faire avancer le wagon, M. Bouchez avait placé entre les rayons d'une des roues, en guise de levier, une queue sur laquelle il appuyait, lorsqu'une rame en manœuvre vint tamponner le wagon. Le violence du choc mit ce dernier en marche brusquement et la queue projetée en l'air vint atteindre au front le mécanicien qui tomba assommé.

Le docteur, appelé immédiatement, n'a pu se prononcer sur les suites de cet accident qui a déterminé une violente commotion cérébrale.

Boulogne

Suicide d'un officier

M. Laurent, officier d'administration de 1re classe, s'est suicidé hier dans la matinée.

Depuis quelque temps, M. Laurent, par suite de surmenage, souffrait de troubles cérébraux et de crampes d'estomac.

Malgré les conseils de sa famille, il s'était refusé formellement à consulter un docteur et de caractère très gai il plaisantait même sur son mal quand celui-ci lui laissait quelque répit.

Mercredi la journée ayant été pour lui particulièrement fatigante, il déclara à sa femme et à sa fille qu'il désirait reposer seul. Il fut fait suivant ses désirs.

Or, jeudi vers 5 heures du matin, Mme Laurent entendit une détonation venant de la chambre de son mari. Elle n'y prit pas garde tout d'abord, mais en se rendant auprès de lui elle constata que le malheureux s'était tiré un coup de revolver dans la tempe.

La mort avait été instantanée.

WINGLES

POCHARDS TURBULENTS. — Les nommés Marquilly Charles, Jean-Baptiste et Aimé se trouvaient l'autre soir au cabaret Dutot François où ils se querellèrent avec un autre consommateur.

Comme ils devenaient passablement encombrants, le débitant les mit à la porte. Mais une fois dehors, Marquilly Antoine qui était accouru à la resousse, enfonça la porte et Charles Marquilly rossa le cabaretier. Dans la bagarre il y eut des chopes cassées et Durot eut ses vêtements déchirés.

Les gendarmes avertis ont dressé procès-verbal à Charles et Antoine Marquilly et ont en outre relevé à leur charge une contravention pour ivresse ; l'enquête ayant démontré qu'ils se trouvaient dans un état d'ébriété avancé lorsqu'ils se livrèrent à ces excentricités.

TRIBUNAUX

Cour d'assises du Nord

La Chambre des mises en accusation a renvoyé devant la Cour d'assises du Nord les affaires suivantes :

Coups et blessures à Crèvecœur-sur-l'Escaut. — Joseph Noblecourt, 38 ans, journalier à Crèvecœur, est inculpé de ce crime, commis le 28 mai 1909.

Attentat aux mœurs à Looberghe. — Elie Picquart, 32 ans, menuisier à Looberghe, est inculpé d'avoir commis un attentat aux mœurs, le 11 avril 1909.

Tentatives de viol à Hautmont. — Arthur Semal 39 ans, chauffeur à Hautmont. Crimes commis en 1904 et le 19 février 1909.

Attentats aux mœurs à Socx. — René Houvenagele, 52 ans, curé de Socx, est inculpé d'attentats aux mœurs. L'inculpé étant en fuite, cette affaire sera jugée par contumace, à la fin de la session.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 1er juillet

OUTRAGES A UN MAGISTRAT

Inculpé de vol, le nommé Verdonck Alphonse, charretier, à Roubaix, âgé de 24 ans, qui se trouvait en prison, crut obtenir sa mise en liberté provisoire en envoyant à M. Delalé, juge d'instruction, une lettre comminatoire. Il l'avait fait écrire par un codétenu, Demaretz Léon, et la lettre disait en substance : Je comence à en avoir assez d'être incarcéré. Si vous ne me mettez pas en liberté vous verrez ce qui arrivera.

Il est arrivé que Verdonck a attrapé 3 mois de prison.

LA PSEUDO VEUVE. — Sidonie Davenne, âgée de 50 printemps, demeurant à Houplines, vivant maritalement avec un retraité nommé Caroul.

Celui-ci vint à décéder et Sidonie qui ne s'embarrasse pas de scrupules, estimant sans doute que bien que n'étant pas la veuve légitime du mort, elle pouvait, en raison de longues années de vie commune, prétendre à ce titre, se présenta avec pièces à l'appui chez le percepteur d'Houplines pour toucher la somme de 191 francs lui revenant comme étant la veuve Caroul.

La supercherie fut découverte et amenait Sidonie sur les bancs de la correctionnelle.

Elle devra payer une amende 100 francs.

ECLAIREZ VOTRE LANTERNE. — Henri Leclercq, 20 ans, tisserand, à Warneton, passait à bicyclette venant de Quesnoy-sur-Deûle, le 11 avril dernier, vers 7 heures du soir. Comme l'obscurité était profonde et que le cycliste n'avait pas de lanterne à son vélo il renversa M. Isidore Droguet, douanier, et son fils Robert, âgé de 9 ans.

Coût 25 francs d'amende.

LES AGENTS NE SE LAISSENT PAS CORROMPRE. — Ceci s'est passé à Roubaix, le 27 mai dernier. Deux agents de sûreté se présentant chez Marie-Louise Degroote, cabaretière, à Roubaix, rue de l'Alma, lui dressèrent contravention parce qu'elle avait à son service une fille soumise, sans justifier du certificat prescrit. Comme elle leur offrait de l'argent pour rien faire, les agents en référèrent à leur chef hiérarchique et Marie Degroote